

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le jeudi 5 mai 2022 à 16 h 30.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Autorisation de signatures – Entente de fin d'emploi
2. Demande de permis au PIIA – CCU du 9 février 2022
3. Période de questions
 - 3.1 Membres du Conseil
 - 3.2 Public
4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 3^e JOUR DU MOIS DE MAI 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint